Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260205-D20265221-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 28/01/2026	Membres En exercice : 15 Présents : 11 Votants 15

Séance ordinaire du 05/02/2026 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL – Marie ROBAIL – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER
Absent ou excusé :
Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Aline COAT
Allan LEON ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Pascal MOGUEROU ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Baptiste MESSAGER ayant donné procuration à René CHEVER

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC DOMAINES ET MUSEES DEPARTEMENTAUX – CHEMINS DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que l'EPCC Domaines et musées départementaux – Chemins du patrimoine en Finistère est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondé sur le riche passé des domaines départementaux qu'il gère. Il contribue à la préservation et à la valorisation du patrimoine, au travers d'une offre culturelle exigeante et accessible à tous.

L'évolution majeure 2025 a été l'intégration des musées du GIP Musées de territoires finistériens, du musée Départemental Breton ainsi que du musée Phares et Balises d'Ouessant au sein de l'EPCC.

Afin de renforcer la gouvernance et de sécuriser le fonctionnement institutionnel de l'établissement, il est proposé une modification des statuts de l'EPCC pour créer une fonction de Vice-Président. Cette modification permettra :

- D'assurer une continuité de la présidence en cas d'empêchement ou d'absence du président du conseil d'administration ;
- De structurer la gouvernance pour favoriser la stabilité et la réactivité dans le dialogue entre les membres du conseil d'administration.

Ainsi, il est ajouté à l'article 13 des statuts le paragraphe suivant : « Un vice-président pouvant suppléer le président en cas d'empêchement de ce dernier est élu par le conseil d'administration, selon les mêmes modalités ».

L'EPCC Domaines et musées départementaux – Chemins du Patrimoine en Finistère est régi par des statuts délibérés en conseil d'administration puis validés par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes des collectivités membres. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le conseil d'administration de l'EPCC par délibération du 7 janvier 2026. Les nouveaux statuts sont proposés en annexe.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les nouveaux statuts de l'EPCC Domaines et Musées départementaux – Chemins

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260205-D20265221-DE

du Patrimoine en Finistère, présentés en annexe 1 ;

- D'AUTORISER la signature des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la modification des statuts telle que présentée en séance de l'EPCC Domaines et Musées départementaux - Chemins du Patrimoine en Finistère, créant un poste de vice-président, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, pour suppléer le président en cas d'absence

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune de PLOUNEOUR-MENEZ à signer tous les actes à intervenir pour la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

